

AFERA
Association des fonds
d'entretien routier africains



ARMFA
African Road Maintenance
Funds Association

Association Etrangère autorisée par Arrêté N°000322/A/MINATD/DAP/SDLP/SAC du 23 septembre 2004

RECOMMANDATIONS DE LA TROISIEME REUNION DU GROUPE FOCAL AFRIQUE DE L'OUEST DE L'AFERA

Niamey du 09 au 11 août 2010



Immeuble SNI 13^e étage, BP : 6221 Yaoundé, Cameroun
Tel: + (237) 22 22 47 52/22 22 09 27/96 04 14 01 Fax: + (237) 2222 47 89
armfa@armfa.org www.armfa.org

La troisième réunion du groupe focal "Afrique de l'Ouest" de l'AFERA s'est tenue à Niamey, au Niger, les 09, 10 et 11 août 2010.

Les discussions visaient entre autres objectifs (i) d'assurer des échanges d'expériences réciproques, (ii) de poursuivre le partage des bonnes pratiques dans les différents pays et (iii) de préparer la prochaine Assemblée Générale qui doit approuver les nouveaux textes de l'AFERA.

A l'issue des travaux, les résolutions et recommandations suivantes ont été formulées :

Recommandation n°1

La troisième réunion annuelle du groupe focal Afrique de l'Ouest de l'Association des Fonds d'Entretien Routier Africains (AFERA) constate une avancée notable des FER dans leur mutation vers des FER de seconde génération. Toutefois, les efforts doivent être poursuivis pour finaliser les réformes institutionnelles.

A cet effet, la réunion recommande que les ressources proviennent essentiellement de redevances d'usage de la route et qu'elles soient suffisantes pour couvrir la totalité des besoins en entretien routier. Ces ressources doivent être versées directement dans les comptes bancaires des FER.

Aussi, est-il demandé l'augmentation de celles déjà existantes et la diversification des sources de financement.

Par ailleurs, la mise en place d'un Service Technique au sein des FER est fortement recommandée.

Recommandation n°2

La réunion constate un retard dans la mise en œuvre des actions prévues dans la feuille de route n°2 relative au contrôle de la charge à l'essieu particulièrement au niveau des pays côtiers. Toutefois, des dispositions ont été prises pour la sensibilisation en vue de la mise en œuvre de cette feuille de route n°2.

La réunion recommande que :

- (i) l'ensemble des pays, et particulièrement ceux disposant de ports, poursuivent les efforts pour l'exécution, dans les délais prescrits, des actions programmées dans la feuille de route n°2 relative au contrôle de la charge à l'essieu,
- (ii) les projets de construction ou de réhabilitation de routes prévoient l'installation de postes de contrôle et/ou l'acquisition de pèse-essieu pour soulager les budgets des FER.

Résolution

En vue de la révision des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association des Fonds d'Entretien Routier Africains (AFERA), la réunion a fait des propositions d'amendements et de modifications qui seront transmises par le Chef de File au Bureau Exécutif au titre de la contribution du Groupe Focal Afrique de l'Ouest. Ces

amendements portent pour l'essentiel sur l'érection des groupes focaux en organe à part entière de l'Association et la suppression du poste de Secrétaire Permanent.

Fait à Niamey, le 11 août_2010

[Le Bureau de Séancea Réunion](#)